



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA MRC
AU 630, RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 5 JANVIER
1984, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 15 décembre 1983.
3. Election du Préfet
4. Procédure de nomination et nomination du Préfet suppléant
5. Choix d'un courtier d'assurances pour l'année 1984
6. Résolution de la municipalité de Saint-Marc concernant une station de suppression de l'AIBR
7. Résolution de la municipalité de Saint-Denis Paroisse concernant la fermeture de lisières faisant partie de routes intermunicipales.
8. Résolution de la ville de Chambly relativement à son affiliation au CLSC-Richelieu
9. Comité consultatif d'aménagement:
 - . position de la ville de Mont-Saint-Hilaire
 - . nouveau membre: ville de Chambly
 - . nouveau membre: municipalité de Saint-Charles Paroisse
10. Bordereaux des dépenses
11. Orientations préliminaires du gouvernement
12. Fonds de roulement concernant l'évaluation foncière
13. Correspondance
14. Affaires publiques
15. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

84-403

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Yves Ménard
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté
tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en
y ajoutant les items suivants:

- 13A) Circulation de véhicules lourds sur la route
223
- 13B) Vitesse sur la route 223
- 13C) Niveau actuel de la rivière Richelieu

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPECIALE DU 15 DECEMBRE 1983

84-404

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale
du 15 décembre 1983 soit et est adopté tel que rédi-
gé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. ELECTION DU PREFET

Conformément à l'article 192 de la Loi 125 c'est le
secrétaire-trésorier de la MRC, Monsieur Pierre Bélanger,
qui agit en tant que président d'élection.

Le président d'élection distribue à chacun des mem-
bres du Conseil un bulletin de vote afin de procéder
au scrutin secret visant à l'élection du préfet.

Après un premier tour de scrutin les résultats se
présentent comme suit:

Monsieur Honorius Charbonneau: 14 voix
Monsieur Marcel Dulude : 1 voix

Le président d'élection déclare donc Monsieur Honorius
Charbonneau élu préfet de la MRC La Vallée-du-Richelieu.

Monsieur Honorius Charbonneau accepte la charge et
prête serment.

ITEM 4. NOMINATION DU PREFET SUPPLEANT

84-405

ATTENDU QUE la loi 125 est muette quant à la durée du
mandat du préfet suppléant;

ATTENDU QUE ce mandat devrait être, comme celui du
préfet, de deux ans;

ATTENDU QU'il est préférable que l'année de nomination
du préfet suppléant ne coïncide pas avec
celle des élections du préfet afin d'assurer
une certaine continuité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 4. NOMINATION DU PREFET SUPPLEANT (suite)

EN CONSEQUENCE

84-405
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le préfet suppléant actuel, Monsieur André-Guy Trudeau demeure en poste jusqu'en janvier 1985;

QU'à compter de janvier 1985 le mandat du préfet soit d'une durée de deux ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 5. CHOIX D'UN COURTIER D'ASSURANCES POUR L'ANNEE
1984

84-406

ATTENDU QUE la MRC a préparé un devis relativement à ses couvertures d'assurances pour l'année 1984 couvrant les "erreurs et omissions", "responsabilité professionnelle", "responsabilité civile des élus et dirigeants municipaux", "feu, vol, et responsabilité civile";

ATTENDU QUE huit courtiers ayant leur place d'affaires sur notre territoire ont été appelés;

ATTENDU QUE la firme de courtiers M.L. Forand nous a présenté les coûts les plus bas soit 1 659.00 \$ contre 2 570.00 \$ pour la firme de courtiers J.M. Derome Inc. et 1 822.00 \$ pour la firme de courtiers Lepelco Inc.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE les services des courtiers M.L. Forand soient retenus par la MRC pour l'année 1984;

QUE le directeur général et le préfet soient et sont autorisés à signer le contrat avec lesdits courtiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. RESOLUTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-MARC

84-407

ATTENDU QUE la construction d'une station de surpression s'avère nécessaire afin d'équilibrer le système d'aqueduc dans le rang des 60;

ATTENDU QUE la Régie de L'AIBR a déjà présenté deux alternatives d'implantation de ladite station à la C.P.T.A.Q qui a refusé de donner son autorisation;

ATTENDU QU'une telle construction ne va pas à l'encontre des normes du règlement de contrôle intérimaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin



No de résolution
ou annotation

84-407
(suite)

84-408

84-409

84-410

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 6. RESOLUTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-MARC (suite)

ET RESOLU D'appuyer la demande de la Régie de l'AIBR dans ses démarches pour acquérir un terrain en territoire agricole et à l'utiliser pour la construction d'une station de surpression afin de rendre justice aux usagers de l'aqueduc intermunicipal;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Régie de l'AIBR.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. RESOLUTION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS PAROISSE

ATTENDU QUE l'article 519 du Code municipal prévoit que la fermeture, l'abolition ou la démolition de chemins ayant une incidence intermunicipale doit être approuvée par le conseil de la MRC;

ATTENDU QUE les interventions préconisées par la municipalité de St-Denis Paroisse n'ont aucun impact sur la libre circulation des véhicules dans les chemins concernés

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté approuve le règlement 228 de la municipalité de Saint-Denis Paroisse concernant la fermeture de lisières faisant partie de routes ou rangs à vocation intermunicipale.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. RESOLUTION DE LA VILLE DE CHAMBLY

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Yves Ménard

ET RESOLU QUE la municipalité régionale de comté appuie les villes de Chambly et de Carignan dans leurs démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin que le CLSC de Richelieu continue à offrir ses services à la population de Chambly et de Carignan.

ADOpte SUR DIVISION

Ont voté contre l'adoption de la résolution, messieurs Claude Bégin, Marcel Dulude et Marcel Lacoste.

ITEM 9. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 9. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT (suite)

84-410
(suite)

ET RESOLU DE modifier la résolution 82-95 et ses amendements afin d'y apporter les changements suivants: le représentant de la municipalité de Saint-Charles Paroisse est désormais monsieur Pierre Chalifoux; le représentant de la ville de Chambly est désormais monsieur Laurent Blanchard; le représentant de la ville de Mont Saint-Hilaire est désormais monsieur Michel Girard.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 10. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER

84-411

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau no. 25 des comptes à payer MRC, chèque 1052 à chèque no. 1114 inclusivement, au montant de 14 992.06 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

QUE le bordereau no. 5 des comptes à payer PRIME chèque no. 60 à chèque no. 75, au montant de 4 181.64 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 11. ORIENTATIONS PRELIMINAIRES DU GOUVERNEMENT

Le directeur général fait un bref résumé dudit document. Monsieur le Préfet suggère que chacun en prenne connaissance afin que, lors d'une prochaine assemblée, il y ait une discussion sur le sujet.

ITEM 12. FONDS DE ROULEMENT CONCERNANT L'EVALUATION FONCIERE

84-412

ATTENDU QUE la MRC est responsable de la confection du rôle d'évaluation auprès des municipalités rurales;

ATTENDU QUE la MRC ne paie la firme d'évaluateurs qu'après avoir reçu les paiements de chacune des municipalités concernées;

ATTENDU QU'un tel procédé engendre inévitablement d'importants délais;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'améliorer la gestion des comptes relativement à l'évaluation foncière

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine



No de résolution
ou annotation

84-412
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. FONDS DE ROULEMENT CONCERNANT L'EVALUATION FONCIERE (suite)

ET RESOLU DE créer un fonds de roulement relativement
à l'évaluation foncière;

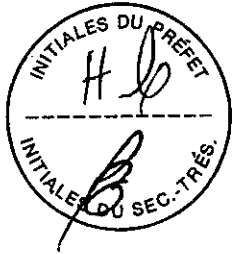
QUE ledit fonds soit constitué à partir
d'une avance équivalent à 10% du montant estimé que
chaque municipalité est appelée à payer dans le courant
de l'année;

QUE ladite avance soit payée lors du premier
mois de l'année budgétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. CORRESPONDANCE

- 306 16-12-83 Lettre de MONSIEUR JACQUES MONGEAU D'HYDRO-
QUEBEC, demandant à la MRC d'appuyer sa
demande de documents ayant servi à la
confection du rôle d'évaluation.
- 307 23-12-83 Lettre de MONSIEUR GERARD ROBERGE directeur
de secteur, zone 18 CSMQ stipulant que
les documents ayant ou non servi à la con-
fection du rôle d'évaluation sont confi-
dentiels.
- 308 13-12-83 Résolution de la MRC LAJEMMERAIS concernant
les modifications à la réglementation ré-
gissant le Ruisseau Beloeil.
- 309 21-12-83 Lettre de MADAME HELENE METIVIER concer-
nant le déversement de neige dans la ri-
vière Richelieu allant ainsi à l'encontre
de l'article 7,2,1 du R.C.I.
- 310 23-12-83 Lettre de MONSIEUR PAUL EMILE TREMBLAY,
fonctionnaire désigné, concernant la
lettre de madame Hélène Métivier.
- 311 23-12-83 Lettre de MONSIEUR ANDRE MARTIN, D'HYDRO-
QUEBEC accompagnée d'un document intitulé
"Plan de développement d'Hydro-Québec 1984-
1985".
- 312 23-12-83 Lettre de MONSIEUR le MINISTRE GUY CHEVRETTI
accompagnant le document "La politique
québécoise pour le ski alpin".
- 313 21-12-83 Lettre de l'UNION DES MUNICIPALITES DU
QUEBEC accompagnant le document "Inventaire
des services et équipements sur le terri-
toire de la MRC".
- 314 21-12-83 Lettre de MONSIEUR PATRICK KENNIF du minis-
tère des AFFAIRES MUNICIPALES présentant
les feuillets disponibles pour la nouvelle
procédure du dépôt des plaintes face à
l'évaluation foncière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 13. CORRESPONDANCE (suite)

- 315 10-12-83 Résolution de la MRC D'ARGENTEUIL demandant de l'appuyer dans le cadre des procédures pour la vente pour fins de non paiement de taxes.
- 316 19-12-83 Lettre de l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC expliquant sa position face au projet de la loi 38.
- 317 14-12-83 Résolution de la municipalité de SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU relativement au choix du contracteur pour la traverse d'hiver.
- 318 17-12-83 Lettre de l'UMRCQ concernant le paiement des cotisations pour 1984.
- 319 13-12-83 Résolution de la Paroisse de SAINT-DENIS quant à la fermeture de lisières de terrains reliées à certaines routes intermunicipales.
- 320 21-12-83 Lettre de la ville de MONT SAINT-HILAIRE concernant la journée retenue pour les réunions du Comité consultatif d'aménagement.
- 321 09-12-83 Résolution de la ville de CHAMBLY concernant la nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 322 23-12-83 Résolution de la municipalité de SAINT-CHARLES PAROISSE concernant la nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 323 19-12-83 Lettre du Ministre d'Etat à l'aménagement MONSIEUR FRANCOIS GENDRON accompagnant le document "Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement".
- 324 23-12-83 Lettre de MONSIEUR ROGER MAYRAND de la DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION FONCIERE concernant le rôle "nouvelle génération" dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 325 09-12-83 Lettre du CENTRE MEDICAL DE CHAMBLY demandant d'être affilié au CLSC de Richelieu.
- 326 05-01-84 Résolution #84-3 de la ville de CARIGNAN concernant l'accumulation des glaces sur le Richelieu.

ITEM 13A. DEMANDE D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION LOURDE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 223

84-413

ATTENDU QUE la route 223 est couverte par le règlement de contrôle intérimaire de la MRC La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la route 223 est étroite, sinueuse et peu propice à la circulation lourde et intensive;



No de résolution
ou annotation

84-413
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 13A. DEMANDE D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION
LOURDE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 223
(suite)

ATTENDU QUE la chaussée de ladite route ne possède pas une assise adéquate pour subir impunément l'assaut des poids lourds et autres mastodontes;

ATTENDU QUE la route 223 est considérée comme une route panoramique non seulement parce qu'elle épouse le tracé de la rivière Richelieu, mais de plus elle s'étend dans un milieu à caractère champêtre et villageois;

ATTENDU QUE la circulation de poids lourds, en plus de nuire considérablement à la quiétude des résidents, importune les piétons et les cyclistes qui utilisent en grand nombre cette route en période estivale;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a déjà fait une demande en ce sens

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil demande au ministère des Transports que la route 223 soit fermée à toute circulation lourde et ce, de la ville de Chambly jusqu'à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

QUE les poids lourds soient dirigés, entre autre, sur les routes 116 et 112, de même que sur l'autoroute 30;

QUE le ministère des Transports fasse part de sa décision au conseil de la MRC dans les plus brefs délais.

ADOpte SUR DIVISION

Ont voté contre l'adoption de la résolution, messieurs Julien Bussière et Jean Tanguay.

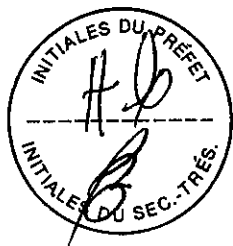
ITEM 13B. DEMANDE DE LIMITATION DE LA VITESSE PERMISE
SUR LA ROUTE 223

84-414

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand désire que la vitesse maximum sur la route 223 soit réduite à 50 km/h à l'intérieur de ses limites;

ATTENDU QUE les citoyens qui résident le long de cette route ont signé une pétition en ce sens;

ATTENDU QUE la vitesse le long de cette route est limitée à 50 km/h dans les municipalités avoisinantes ou limitrophes;



No de résolution
ou annotation

84-414
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**ITEM 13B. DEMANDE DE LIMITATION DE LA VITESSE PERMISE SUR
LA ROUTE 223 (suite)**

ATTENDU QUE la route 223 est étroite et sinueuse et que de nombreux piétons et cyclistes la fréquentent durant les mois d'été

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le conseil de la MRC recommande que la vitesse maximum soit limitée à 50 km/h sur la route 223 à l'intérieur des limites de la ville de Saint-Basile-le-Grand;

QUE copie de la présente soit envoyée au ministère des Transports.

REJETE SUR DIVISION

Ont voté contre l'adoption de la résolution, messieurs Michel Chapdelaine, Paul Bousquet, Wildor Vigeant, René Gendron, Marcel Dulude, Jean Tanguay, André-Guy Trudeau et Julien Bussière.

84-415

ITEM 13C. NIVEAU DE LA RIVIERE RICHELIEU

ATTENDU QUE la situation tragique qui se déroule actuellement pour certains secteurs en bordure de la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE la situation actuelle du Richelieu est celle que l'on retrouve habituellement à la fin de février, début mars, alors que nous ne sommes qu'au début de janvier;

ATTENDU QU'il faut prévoir l'accumulation des glaces et l'augmentation normale de leur densité pour les prochains mois;

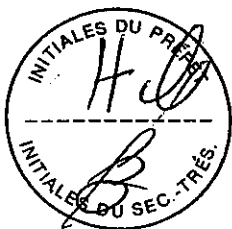
ATTENDU QU'une fonte subite des glaces aurait actuellement des conséquences catastrophiques pour la majeure partie des résidents à proximité du Richelieu;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Yves Ménard
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu fasse pressions auprès des ministères concernés, et plus spécifiquement le ministère de l'Environnement, pour qu'ils interviennent dans les plus brefs délais;

QUE des mesures soient prises afin de briser les glaces accumulées au niveau de la ville de Mont Saint-Hilaire, pendant que leur épaisseur demeure encore relativement faible;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

84-415
(suite)

ITEM 13C. NIVEAU DE LA RIVIERE RICHELIEU (suite)

QU'il soit maintenue une circulation constante des glaces jusqu'au printemps sur la rivière Richelieu;

QUE copie conforme de la présente soit acheminée aux intéressés, à savoir:

Monsieur Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales

Monsieur Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement Québec

Monsieur Charles Caccia, Ministre de l'Environnement Canada

Monsieur Luc Tremblay, Député provincial de Chambly

Monsieur Raymond Dupont, Député fédéral de Chambly

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, Député provincial de Verchères

Monsieur Bernard Loiselle, Député fédéral de Verchères
Parcs Canada, District de Montréal

MRC Rouville

MRC Haut-Richelieu

ADOpte A L'UNANIMITE.

ITEM 14. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question de la part de l'assemblée.

ITEM 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

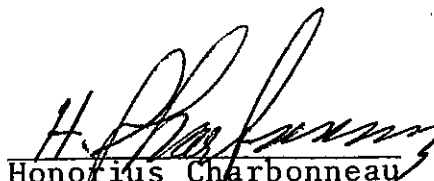
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée, tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22h10


Pierre Bévangér
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet